



06 29 30 41 96
contact@af-actionformation.fr

ACTION FORMATION

www.af-actionformation.fr

Formation pour les Représentants du personnel élus au Comité Social et Economique (CSE)



ORGANISATION DE LA FORMATION - Tarif : nous consulter

OBLIGATIONS LEGALES DU CHEF D'ENTREPRISE

Conformément aux ordonnances de septembre 2017, pour la mise en place d'un CSE dans toutes les entreprises à partir de 11 salariés

Public concerné

Cette formation s'adresse aux personnels membres de CSE

Outils pédagogiques

Support vidéo

Durée

2 jours (14h00) pour les salariés membre du CSE de toutes les entreprises à partir de 11 salariés

Méthode et Organisation

- La formation est dispensée sur la base d'une stratégie pédagogique active, basée sur les échanges et sur le retour d'expérience

- Nous travaillons dans la mesure du possible avec les données de l'entreprise (indicateurs, Conditions de Travail du CSE, résultats des analyses, des études, des expertises...).

- Groupe de 3 à 10 personnes par session



REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.2311-1 à 2 et articles L2312-1 à 38 du code du travail



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender son rôle de membre du CSE
- Gérer la transition entre les ex IRP et le nouveau CSE
- Maîtriser les règles de fonctionnement de cette nouvelle instance



CONTENU DE LA FORMATION

- Transition des IRP vers le CSE
- Les élus du CSE
- La protection des membres du CSE
 - > Les réunions
 - > Le crédit d'heures
 - > Le règlement intérieur
 - > La formation des membres du CSE
 - > Les commissions du CSE
 - > Les budgets
 - > Le recours aux experts
 - > Rôle et attributions du CSE
 - > Informations et consultations économiques et sociales
 - > Droit d'alerte
 - > Activités sociales et culturelles